

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA COHÉSION SOCIALE
ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

Pôle de la protection des populations

Service Santé, Protection Animales et Environnement

Unité Protection de l'Environnement

Insertion site Internet des services de l'Etat

**Modification de la nomenclature et des procédures de déclaration
des installations classées pour la protection de l'environnement**

Bénéfice des droits acquis ou droit d'antériorité

Suite à la mise en œuvre de la Directive Seveso 3, la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement a été modifiée par décret n° 2014-285 du 3 mars 2014. De nombreuses rubriques ont été révisées, créées ou supprimées.

Afin de bénéficier des droits acquis (ou droit d'antériorité) prévus par l'article L 513-1 du code de l'environnement, il appartient aux exploitants des installations concernées de communiquer les éléments réglementaires au plus tard le 31 mai 2016.

Cette demande sera transmise :

- **soit par télédéclaration** sur <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F33414>
- **soit en version « papier » en renseignant les formulaires CERFA homologués** disponibles à la même adresse ou sur : <http://www.installationsclassées.developpement-durable.gouv.fr>

Les rubriques de la nomenclature ICPE auxquelles l'établissement n'est plus soumis ainsi que les anciens et nouveaux statuts seront précisés.

Un établissement peut relever de la directive « Seveso », alors même que ses installations n'ont pas été modifiées. Aussi, afin de déterminer le statut « Seveso » ou « non-Seveso » du site, la direction générale de la prévention des risques (DGPR) a développé une application accessible sur <https://seveso3.din.developpement-durable.gouv.fr/>.

Ces renseignements précis seront communiqués à :

Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
Service Santé, Protection Animales et Environnement
Unité Protection de l'Environnement
Cité Administrative Condé
2 Rue Jacques Rimbault - CS 50001
18013 BOURGES Cedex

Contacts : Tél : 02 48 67 36 95 - Courriel : ddcspp@cher.gouv.fr

.../...

La nomenclature des installations classées et les prescriptions générales sont consultables sur : <http://www.ineris.fr/aida/> Réglementation – Classement thématique ; les informations sur les établissements Seveso sur <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-SEVESO-3-.html> et concernant la télédéclaration sur <http://www.installationsclassées.developpement-durable.gouv.fr>

La Préfète,
Pour la Préfète et par délégation,
Le Directeur départemental,

Signé : Thierry BERGERON